

# Règlements Camping

***Veillez, s.v.p, coché (✓) les cases après avoir pris conscience de tous les règlements.***

- Deux véhicules par site. Un stationnement est prévu près du restaurant.
- Veuillez vous déplacer à la marche sur le terrain afin de limiter les déplacements en véhicules.
- Tout visiteur doit obligatoirement s'enregistrer** et quitter les lieux pour 23hrs.
- Les animaux (chats, chiens, etc...) doivent être en laisse en tout temps et vous devez ramasser les excréments de ceux-ci. Les chiens ne doivent pas aboyer.**



Les animaux sont **interdits dans la section D** (terrains de camping **ET** chalets), ni en laisse, ni en cage, ni à l'intérieur de véhicules- roulottes ou autres.

- Couvre feu : 23h00 à 7h00**  
(tout client ne respectant cette règle sera expulsé du terrain sans remboursement.)
- Il est strictement interdit d'apporter son bois pour feu de camp ou autre.**
- Interdit de déplacer les tables de pique-nique hors des sites.
- Sacs de poubelles et récupération dans les contenants appropriés.
- Aucun arme ou engin de chasse n'est autorisé.
- Interdit de mutiler les arbres et plantes ou tout acte nuisible à l'environnement.
- Afin de préserver l'eau potable, il est interdit de laver les roulottes et véhicules motorisés.
- Se soumettre à toutes directives du responsable de camping
- Heure d'arrivée : 14h00**
- Heure de départ : 12H00 (midi)**
- Le camping n'est pas responsable de la surveillance des bateaux au quai.
- Les remorques de bateaux ou autres ne doivent pas être stationnées aux terrains de camping ni sur le chemin des terrains de camping. Un endroit est prévu pour le stationnement de ceux-ci.**
- Aucun brûleur ou BBQ sur les tables de pique-nique.
- Aucun remboursement si vous quittez avant la date prévue.
- Le nombre maximal d'occupants par emplacement de camping est de 5 personnes.

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_